

# MODULE COMPLEMENTAIRE AGENT DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES : MC SSIAP 1

Réf : 013-MCSSIAP1 - 20/06/2017 - Version 2

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- √ Maitriser les connaissances théoriques nécessaires au métier de la prévention et de la sécurité
- √ Savoir utiliser les matériels et les outils à disposition du service de sécurité dans un établissement
- √ Etre capable d'occuper les fonctions d'agent de sécurité incendie

### PUBLIC CONCERNÉ

Etre ou avoir été sapeur-pompier et justifiant de sa formation initiale  
15 personnes maximum

### PRÉREQUIS

Qualification de secourisme en cours de validité

### DURÉE

6 jours soit 43,5 heures

### VALIDATION

Jury final avec représentant du SDIS

Attestation de stage

Diplôme reconnu par le Ministère de l'Intérieur, délivré par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant.

Document de synthèse remis aux stagiaires

### PROFIL FORMATEUR

Nos formateurs sont issus du métier dans lequel ils interviennent

Ils sont pour un bon nombre d'entre eux en activité dans le métier dont ils sont spécialistes

Sapeur-pompier, agent de sécurité incendie

Programme conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié

### 1<sup>ère</sup> partie : Sécurité incendie

- Les principes de classement des établissements
- Les fondamentaux et les principes de sécurité incendie
- La desserte des bâtiments
- Le cloisonnement d'isolation des risques
- L'évacuation des occupants
- Le désenfumage
- L'éclairage de sécurité
- Les moyens de secours

### 2<sup>ème</sup> partie : Installations techniques

- Les installations électriques
- Les ascenseurs et nacelles
- Les installations fixes d'extinction automatique
- Les colonnes sèches et humides
- Le système de sécurité incendie

### 3<sup>ème</sup> partie : Installations techniques

- Le service de sécurité incendie
- Le poste de sécurité
- Les rondes de sécurité et la surveillance des travaux

### 4<sup>ème</sup> partie : Concrétisation des acquis

- Identification des installations de sécurité et des actions à mener par l'agent de sécurité incendie lors des visites